
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 24 octobre 2019
17 h**

**Séance tenue le jeudi 24 octobre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Herbert Brownstein, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. John Judd, en remplacement du maire de la Ville de Montréal-Est, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino, et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Christine Gosselin.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Charles Mallory	M. Sylvain Ouellet	Souhaite avoir l'assurance que la technologie choisie pour remplacer les incinérateurs d'élimination de boues d'égouts minimisera l'empreinte carbone / Réitère que l'impact sur le climat et l'empreinte carbone doivent être les principaux critères du choix de la technologie pour les quatre incinérateurs de boues à la station d'épuration Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Mathieu	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Mobilisation des acteurs du milieu, à savoir les directeurs des Services de police et des incendies, les chercheurs sur l'itinérance de l'Université de Montréal ainsi que les rectrices et recteurs des universités de l'Île de Montréal pour discuter de la possibilité de convertir les bâtiments vacants des anciens hôpitaux que sont notamment l'Hôtel-Dieu et Saint-Joseph en logements sociaux pour solutionner le problème d'itinérance / Demande à la mairesse Plante de prendre contact avec l'organisme « Au cœur de l'être » pour une collaboration réelle et pour discuter des besoins afin de trouver des solutions avec les gens qui travaillent sur le terrain
M. Bruce Walker	M. Sylvain Ouellet	Demande si le montant de 400 M\$ avancé pour le projet de désinfection des eaux usées par ozonisation sera bien le coût réel et si la mise en service prévue en 2023 sera respectée / Invite le conseiller Ouellet à participer aux réunions des deux comités de suivi qu'il préside dans ce dossier
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Souhaite savoir si l'engagement, pris en 2017, par la mairesse Plante de respecter les recommandations de consultations publiques était un engagement personnel ou celui de l'ensemble des élu.es de Projet Montréal, et plus précisément, si les recommandations de la consultation publique tenue sur le projet de réformer la politique de la circulation et du stationnement dans les rues de l'arrondissement d'Outremont seront considérées / Réitère sa question concernant les recommandations de la consultation publique
M. Patrick Cary-Barnard	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) (M. Normand Marinacci)	Souligne l'importance d'un grand parc dans l'Ouest de l'île et remercie la mairesse Plante pour cette initiative – souhaite connaître l'état de situation des négociations avec le gouvernement provincial en ce qui concerne les arrangements qui seront pris pour concrétiser le projet d'un paysage humanisé à l'arrondissement de l'Île-Bizard, dans le cadre du Règlement 72 / Demande si le retard pour la concrétisation de ce projet est imputable au gouvernement du Québec Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 25. Elle remercie les cinq personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacées pour poser leurs questions et faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

Aucune personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 26.

La présidente d'assemblée invite le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, à poursuivre l'étude de l'ordre du jour.

CG19 0454

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0455

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 octobre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG19 0456

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 octobre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 octobre 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 octobre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 30 septembre 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 septembre 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 30 septembre 2019.

CG19 0457

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et 5846)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846), et le conseil en prend acte.

04.04 1193430006

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses écrites de membres du conseil »

- M. Sylvain Ouellet

Dépôt d'une réponse à Mme Louise Legault (Les Amis du Parc Meadowbrook) concernant le collecteur Toe Blake.

CG19 0458

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) »

La mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, Mme Maria Tutino, dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

7.01 Dépôt de la résolution 2019-09-357 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield appuyant la réduction de l'utilisation de plastique à usage unique sur le territoire de l'île de Montréal

CG19 0459

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 », et le conseil en prend acte.

07.02 1197534002

CG19 0460

Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 », et le conseil en prend acte.

07.03 1197507001

CG19 0461

Dépôt du rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige », et le conseil en prend acte.

07.04 1192904003

CG19 0462

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018, et le conseil en prend acte.

07.05 1195205004

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 et 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0463

Accorder deux contrats aux firmes Les produits Turf Car Canada et Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains - Dépense totale de 507 217,96 \$, taxes incluses pour le lot 1 (contrat : 461 107,24 \$ + contingences : 46 110,72 \$), et de 707 965,63 \$ pour le lot 2 (contrat : 615 622,29 \$ + contingences : 92 343,34 \$) - Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soum. - lot 2 : 2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1498;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17469 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Contrat</u> <u>(taxes incluses)</u>	<u>Contingences</u> <u>(taxes incluses)</u>	<u>Total</u> <u>(taxes incluses)</u>
	Lot 1			
Les produits Turf Car Canada	23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique de marque Toro	461 107,24 \$	46 110,72 \$	507 217,96 \$
	Lot 2			
Lange Patenaude Équipements ltée	15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel de marque Kubota	615 622,29 \$	92 343,34 \$	707 965,63 \$

- 2 - d'autoriser une dépense au montant total de 1 384 454,06 \$, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0464

Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de 36 mois, pour la fourniture de fusées routières - (Lot 1 : montant total estimé de 202 594,46 \$, taxes incluses, et lot 2 : montant total estimé de 122 788,99 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17615 (1 soum. lot 1 et 1 soum. lot 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1497;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de fusées routières 20 minutes (lot 1) et 30 minutes (lot 2);
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour les deux lots, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17615 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

No. de lot	Description	Montant total (avant taxes)	Montant total (taxes incluses)
Lot 1	Fusées routières 20 minutes	176 207,40 \$	202 594,46 \$
Lot 2	Fusées routières 30 minutes	106 796,25 \$	122 788,99 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires de la Ville, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1195085001

CG19 0465

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Reftech international inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues nos 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 778,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19067-BF0000-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 69 377,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1193438024

CG19 0466

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal (CG18 0610), un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2019, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,80 mètres carrés, à des fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseaux routier, moyennant un loyer total de 269 772,86 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1195323004

CG19 0467

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1516;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, pour une période de trois ans, soit pour les années 2019, 2020, 2021, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1194300001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 et 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0468

Approuver un projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 pour une somme de 2 175 327 \$, taxes incluses, et un projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 2 de 1 371 651,75 \$, taxes incluses, modifiant les deux ententes-cadres adjugés à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinées à l'ensemble des employés des services de sécurité publique - Appel d'offres 17-16249 / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021, 2022 d'un montant de 589 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant n° 1, pour le Groupe 1, pour une somme de 2 175 327 \$, taxes incluses, et un projet d'avenant n° 1, pour le Groupe 2, pour une somme de 1 371 651,75 \$, taxes incluses, modifiant le contrat conclu avec Logistik Unicorp inc.(CG18 0063);
- 2- d'autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de l'ordre de 589 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1196135003

CG19 0469

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Approuver un projet de contrat à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1554;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de renouvellement de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif), pour le support et l'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 934 693,52 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 septembre 2019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1190206004

CG19 0470

Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 \$, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco inc. pour les services de déneigement du complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 \$, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour les services de déneigement du stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 \$, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. pour les services de déneigement de l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux fois 12 mois - Appel d'offres public 19-17715 (4 soum.) / Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, net de taxes, pour les services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder trois contrats totalisant la somme de 924 487,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de déneigement, aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales en regard de chacun d'elle, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux périodes de 12 mois;
 - Paysagiste Solarco inc., pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1), pour une somme maximale de 588 304,08 \$, taxes incluses;
 - 178001 Canada inc./Groupe Nicky, pour le Stade de soccer de Montréal, Le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2), pour une somme maximale de 292 749,35 \$, taxes incluses;
 - Les entreprises Daniel Robert inc., pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3), pour une somme maximale de 43 434,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 844 180,34 \$, nette de taxes, pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1191543003

CG19 0471

Autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1559;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 \$, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 710 423,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1191073002

CG19 0472

Accorder un contrat à Imprime-Emploi, d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant estimé à 1 272 514,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17398 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1557;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation d'une durée maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal;
- 2- d'accorder à Imprime-Emploi, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 19-17398 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel. Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1197690001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 et 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0473

Exercer la dernière option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020, prévue à la convention pour les services professionnels d'actuaire dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco CE10 1968 et CG18 0551), pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la dernière option de prolongation, pour une durée d'un an, soit du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (CE10 1968, CG16 0455 et CG18 0551), pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1196335007

CG19 0474

Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue de l'entente 1146051-P dans le cadre du contrat accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contacts clients

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1565;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'ajout de produits et de services accessoires au catalogue de l'entente 1146051-P dans le cadre du contrat accordé à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contact client, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville les nouveaux services au tarif décrit;
- 2- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information de ratifier la DDCC relative au contrat visé et tous documents y afférents, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1195243002

CG19 0475

Approuver le projet d'une troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 113921 Canada inc. (CG09 0016) un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pieds carrés, utilisé comme poste de quartier 27 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024, moyennant un loyer total de 1 315 252,45 \$, incluant les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 113921 Canada inc., un local d'une superficie de 8 248 pieds carrés, situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2019, utilisé pour les besoins du poste de quartier 27 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 305 353,95 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 149,75 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1198042010

CG19 0476

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue du locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., pour un terme de 4 ans, soit du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2023, un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville à Montréal, d'une superficie de 1000 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 81 500,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 000 pieds carrés, situé au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} décembre 2019, moyennant un loyer total de 69 099,98 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., représentant un montant de 7 801,05 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 4 599 \$, pour une dépense maximale de 12 400,05 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1194565009

CG19 0477

Accorder à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée les contrats pour les lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat pour le lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat pour le lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat pour le lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes déperissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 - Dépense totale de 5 037 451,43 \$, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17690 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1595;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour les travaux d'abattage de frênes déperissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal pour les années 2019 à 2021, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17690 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Soumissionnaire	Somme maximale (taxes incluses)	Lot
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée	1 369 271,77 \$	1
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée	1 110 761,98 \$	2
Serviforêt inc.	353 352,67 \$	3
Élagage Prestige inc.	407 225,35 \$	5
Arboriculture de Beauce inc.	789 349,37 \$	6

- 2 - d'autoriser une dépense de 604 494,17 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;

- 3 - d'autoriser une dépense de 402 996,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198144003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 et 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0478

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots indiqués au dossier décisionnel, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 5 863 725 \$, taxes incluses, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1616;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Paola Hawa

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486, 1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558 561 et les parties des lots 1 558 504, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 539, 1 558 538, 1 558 537, 1 558 445, 1 558 659, 1 558 528, 1 558 527, 1 558 571, 1 558 456, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 467, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 5 863 725 \$, taxes incluses, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la signature du projet d'acte conditionnellement à l'approbation du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest;
- 3 - de verser au domaine public les lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486, 1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558 561 et les parties des lots 1 558 504, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 539, 1 558 538, 1 558 537, 1 558 445, 1 558 659, 1 558 528, 1 558 527, 1 558 571, 1 558 456, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 467 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature du projet d'acte;
- 4 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1196037004

CG19 0479

Exercer l'option de prolongation de deux fois 12 mois prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six arrondissements et cinq villes liées, pour une période maximale de 24 mois, pour une dépense totale de 34 074 478 \$, taxes et contingence incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$, taxes nettes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1599;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux années d'options de prolongation, couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022, pour une période totale de 24 mois, prévues aux contrats de services d'élimination des matières résiduelles, ou de collecte, de transport et d'élimination pour les arrondissements et villes liées mentionnés au sommaire décisionnel, contrats accordés aux firmes ci-après indiquées et aux montants désignés en regard de chacune d'elles, ainsi que les montants de contingences :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	Tonnages	Numéro d'appel d'offres	Montant - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Connexions Itée)	46 316		1 620 816	5 519 251
Services Matrec	104 235	15-14213	5 699 913	20 522 813
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	43 958		2 363 011	8 530 912
Total - Élimination			9 683 739	34 572 976

Contrats de collecte, de transport et d'élimination (CTE)

Fournisseurs	Territoires	Numéro d'appel d'offres	Contingences (\$)	Prolongations (\$)	Montant - Prolongation et contingences (\$)	Total - Contrats (\$)
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Anjou		27 605	3 556 221	3 583 826	11 875 939
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Montréal-Nord		50 798	6 637 853	6 688 652	22 930 312
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	15-14213	42 285	5 286 172	5 328 457	18 123 579
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#1)		50 727	5 046 131	5 096 858	16 883 095
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#2)		38 566	3 654 379	3 692 945	11 965 364
Total - CTE			209 982	24 180 756	24 390 738	81 778 289
GRAND TOTAL			209 982	33 864 495	34 074 477	116 351 265

2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit : de 126 167 \$ en 2020, de 1 041 460 \$ en 2021 et de 1 450 318 \$ en 2022;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1196717003

CG19 0480

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 1 - Service de police de la Ville de Montréal) - Dépense totale de 5 215 855,35 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1611;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois, incluant une possibilité de prolongation de 12 mois, par laquelle la firme Groupe Marchand Architecture et Design, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 535 526,39 \$, taxes incluses (lot 1), conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253;
- 3- d'autoriser une dépense de 680 328,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1190805005

CG19 0481

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17664;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1193438023

CG19 0482

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc., pour une période de 12 mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soum. Alternative B, Option 1)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE191597;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Kemira Water Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17594 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1193438022

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0483

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1520;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1196407001

CG19 0484

Autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019 par sa résolution CE19 1528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire de 650 000 \$ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1197862005

CG19 0485

Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267) pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019 par sa résolution CE19 1579;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la modification de la source de financement ainsi que l'année de la dépense, de sorte que la dépense de 294 910,87 \$ dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267), soit entièrement imputée au PTI 2019 du Service des technologies de l'information.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1175954002

CG19 0486

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2019 par sa résolution CE19 1623;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- 2- de prendre acte du projet de Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- 3- de prendre acte du dépôt pour information du Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1192937004

CG19 0487

Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du règlement de délégation inscrit à l'article 42.02, et ce, malgré la résolution CG11 0082

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2019 par sa résolution CE19 1591;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de soustraire du processus d'étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du règlement de délégation inscrit à l'article 42.02, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1196945003

CG19 0488

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1193438019

CG19 0489

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1193438018

CG19 0490

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1193438020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0491

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 par sa résolution CG19 0444;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 par sa résolution CG19 0444;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019, par sa résolution CE19 1405;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1198144002

Règlement RCG 19-024

CG19 0492

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019 par sa résolution CG19 0453;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019 par sa résolution CG19 0453;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 octobre 2019, par sa résolution CE19 1591;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1196945003

Règlement RCG 19-025

CG19 0493

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Vu l'avis de motion donné du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019 par sa résolution CG19 0397;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 août 2019 par sa résolution CG19 0397;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1269;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest ».

Un débat s'engage.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, cède la parole à la mairesse du Village de Senneville, Mme Julie Brisebois.

La mairesse du Village de Senneville, après avoir salué la vision et le courage politique de la mairesse de la Ville de Montréal quant à la volonté de protéger les espaces verts existants dans l'ouest de l'île de Montréal, fait état des discussions et des engagements pris au cours des dernières semaines entre sa municipalité et la Ville de Montréal.

Aussi, sur la base des engagements pris et des discussions à poursuivre, et sous réserve des droits de sa municipalité et sans préjudice à la cause qui sera entendue à la cour d'appel prochainement dans le dossier Bois-de-la-Roche, elle indique que l'administration de sa municipalité souhaite travailler en collaboration avec la Ville de Montréal afin de concrétiser ce grand projet de conservation des espaces verts dans l'ouest de l'île, et qu'elle votera donc en faveur de ce règlement.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1198168004

Règlement RCG 19-026

CG19 0494

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Benoit Langevin à titre de vice-président de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Chantal Rossi;
- Mme Chantal Rossi à titre de membre de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Benoit Langevin;
- M. Josué Corvil à titre de membre de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de M. Benoit Langevin.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare la séance levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE